

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°146-2025

Objet : Autorisation temporaire du Domaine Public

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande de « CREA Spectacle » pour une demande de stationnement d'un bus le Lundi 20 Octobre 2025 sur le parking de la salle des Baladins 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : la compagnie « CREA Spectacle » via Madame Mathilde MATON-DIALLO est autorisée à stationner un véhicule sur le parking de la salle des baladins (en prolongement des places réservées au cabinet médical) pour un spectacle le Lundi 20 Octobre 2025 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : « CREA Spectacle » à la charge de la signalisation sur le site (le stationnement sera interdit).

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
-La Police Municipale,
-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
-Madame Mathilde MATON-DIALLO
Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Lundi 13 Octobre 2025.

Le Maire de Douvres-la-Délivrande,
Thierry LEFORT.

